



CFE-CGC SICTAM

Syndicat des ingénieurs cadres techniciens
agents de maîtrise et assimilés de l'énergie nucléaire

DECLARATION LIMINAIRE CFE CGC SICTAM
Réunion de travail Rémunération du 16/11/21

Monsieur le Directeur,

La CFE-CGC ne peut se satisfaire des trop faibles mesures mises place suite à l'échec des Négociations Annuelles Obligatoires.

La revalorisation des salaires d'embauche, nécessaire pour notre organisme, cause un déséquilibre important par rapport à la situation des personnels en place :

- Comme nous l'avons exprimé dans notre déclaration en préambule de la réunion NAO Salaires du 9 septembre dernier, il était pour nous nécessaire de maîtriser l'impact des nouveaux coefficients d'entrée dans la grille sur la réévaluation induite des coefficients des salariés récemment recrutés.
L'incohérence que constitue l'embauche d'un nouveau salarié à un coefficient égal voire supérieur à celui attribué à un salarié récemment recruté est source d'incompréhension.
- Selon la CFE-CGC, il faut aussi, par le fait de l'augmentation des coefficients d'entrée de grille, éviter un « effet tassement » par rapport à des plafonds aujourd'hui contraints par la grille en terme de coefficients.

Devant l'annonce des dernières mesures adoptées unilatéralement, les réactions des salariés sont nombreuses et expriment notamment un sentiment de trahison.

Certains en viennent même à s'interroger sur les motivations du CEA se demandant si son objectif n'est pas de précipiter l'abandon de la grille actuelle en démontrant que le système génère des incohérences et n'est plus viable.

D'autres ont commencé localement parfois à en parler à leur responsable hiérarchique qui pourraient éventuellement, pour acheter la paix sociale, exclure des campagnes d'avancement à venir les salariés nouvellement recrutés qui ont bénéficié de la DUE.

En appliquant les mesures retenues unilatéralement et sans deuxième étape associée à cette réforme concernant le personnel en place, le CEA va contribuer par ses décisions à la démotivation de nombreux salariés.

La CFE-CGC considère que les mesures 2021, axées essentiellement sur les niveaux d'embauche, représentent une première étape de l'évolution du système de rémunération actuel.



CFE-CGC SICTAM

Syndicat des ingénieurs cadres techniciens
agents de maîtrise et assimilés de l'énergie nucléaire

DECLARATION LIMINAIRE CFE CGC SICTAM
Réunion de travail Rémunération du 16/11/21

Celle-ci doit être au plus vite accompagnée d'une deuxième série de mesures, essentielle pour les salariés en place et cela sans attendre le résultat des négociations visant à modifier notre système de rémunération.

Pour terminer, la CFE-CGC se doit aussi de déplorer l'absence totale de communication de la direction générale vers la hiérarchie intermédiaire en particulier les chefs de laboratoires et de services qui n'ont reçu aucune information spécifique sur ces mesures. Ils étaient dans l'incapacité de répondre à la simple question suivante de leur personnel : « suis-je concerné par cette mesure unilatérale de l'employeur ? ».

Au-delà de l'application du principe de bienveillance, nous ne pouvons que recommander à la direction générale de traiter la hiérarchie intermédiaire avec un peu plus de considération car c'est elle qui est en première ligne et doit répondre au mécontentement des salariés.

La CFE-CGC est consciente que la révision de notre système de rémunération devra être étudiée mais nous avons toujours soutenu que cette évolution devait concerner l'ensemble des salariés pour conserver une cohésion salariale et une cohérence de positionnement au sein même de ce système.

Elle regrette que le CEA n'ait pas fait évoluer ce système au fil du temps en modifiant les coefficients d'entrée plus régulièrement.

C'est cette absence de réaction depuis de nombreuses années qui induit aujourd'hui un réalignement compliqué des salaires d'embauche avec les salaires pratiqués sur le marché de l'emploi.

Afin de ne laisser personne sur le bord de la route, la CFE-CGC vous demande donc que de nouvelles et véritables dispositions compensatoires soient prises de toute urgence pour les personnels en place, dès le début 2022 avec une annonce officielle d'intention dès décembre 2021.